

# PRÉSENTATION AUX INVESTISSEURS

## Examen des prêts hypothécaires

Appel conférence

29 mai à 17 h 30



**BANQUE  
LAURENTIENNE**  
GROUPE FINANCIER

# Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent notre estimation du montant total des prêts assurés en portefeuille par la SCHL qui devront être rachetés et des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés aux rubriques « Perspectives » et « Arrangements hors bilan – Activités de titrisation » de notre rapport annuel 2017. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique nous soyons d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes formulées par nous, notamment, sans s'y limiter, notre hypothèse que le montant des prêts assurés en portefeuille et vendus par inadvertance révélé par l'examen en profondeur des prêts hypothécaires assurés en portefeuille par la SCHL sera conforme au montant constaté dans le cadre de l'audit dans le cours normal des activités et de nos estimations, de même que des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés aux rubriques « Perspectives » et « Arrangements hors bilan – Activités de titrisation » de notre rapport annuel 2017.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, ou les autres hypothèses relatives aux exigences du conduit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent notre capacité de mettre en œuvre notre plan de transformation et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance (« NCF ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction de nos clients et de ceux de NCF à la transaction, l'incapacité de réaliser les avantages et les synergies qui devraient découler de l'acquisition de NCF selon le calendrier prévu, voire jamais, notre expérience limitée sur le marché américain et en matière de financement des stocks, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de CIT Canada et aux déclarations voulant que cette transaction permette d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'intégration.

Enfin, nous prévenons que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 47 du rapport de gestion de notre rapport annuel 2017 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et certaines mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures non conformes aux PCGR de la Banque présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque considère que ces mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.



# FRANÇOIS DESJARDINS

Président et chef de la  
direction



# Examen des prêts hypothécaires – Résolution avec le tiers acheteur

- La situation avec le tiers acheteur touchant B2B Banque et le réseau de succursales est maintenant résolue avec succès.
- Au T3, la Banque rachètera des prêts hypothécaires non admissibles à la titrisation d'un montant de 115 M\$, ce qui est légèrement inférieur à l'évaluation initiale de 124 M\$ de la Banque présentée à la fin du premier trimestre.
- Le tiers acheteur a convenu de continuer à considérer des achats futurs, sous réserve de conditions à convenir au moment de chaque achat.
- Aucune incidence importante sur les activités, le financement et les fonds propres de la Banque n'est prévue.

En millions de dollars canadiens	B2B Banque	Réseau de succursales	Total	État d'avancement
Total des prêts hypothécaires vendus <sup>(1)</sup>	655 \$	1 157 \$	1 812 \$	-
Prêts hypothécaires non admissibles relevés <sup>(2) (4)</sup>	89 \$	-	89 \$	✓
Prêts hypothécaires vendus par inadvertance <sup>(3) (4)</sup>	1 \$	90 \$	91 \$	✓
Prêts hypothécaires non admissibles relevés au cours du T2 2018 <sup>(5)</sup>	-	115 \$	115 \$	✓
Total des prêts hypothécaires non admissibles vendus par inadvertance et relevés	90 \$	205 \$	295 \$	✓

<sup>(1)</sup> Au 30 septembre 2017, comme présenté dans notre rapport annuel 2017, compte non tenu de l'incidence des rachats. Au 30 avril 2018, les prêts hypothécaires vendus au tiers acheteur par B2B Banque et le réseau de succursales s'élevaient respectivement à 526 M\$ et 950 M\$; les variations par rapport aux montants présentés précédemment tiennent compte des remboursements nets et des rachats susmentionnés.

<sup>(2)</sup> Prêts hypothécaires ne respectant pas les critères de documentation et non admissibles pour la titrisation.

<sup>(3)</sup> Les prêts vendus par inadvertance se rapportent à des prêts hypothécaires aux ratios prêt-valeur faibles qui ne respectaient pas les critères du tiers acheteur pour la titrisation.

<sup>(4)</sup> Rachetés au premier semestre 2018.

<sup>(5)</sup> Seront rachetés au troisième trimestre 2018.



# Examen des prêts hypothécaires – Résolution en cours de la situation avec la SCHL

- Le programme de titrisation demeure disponible et la Banque a titrisé des prêts hypothécaires comme d'habitude en 2018.
- Des prêts hypothécaires estimés entre 125 M\$ et 150 M\$ devront être rachetés.
- Aucun problème sur le plan du crédit, ratios prêt-valeur faibles.
- Dépôt de réserve en trésorerie de 20 M\$.
- L'examen sera achevé avant la fin de l'exercice.
- Aucune incidence importante sur les activités, le financement et les fonds propres de la Banque n'est prévue.

En millions de dollars canadiens	Total	État d'avancement
Total des prêts hypothécaires vendus <sup>(1)</sup>	5 157 \$	
Prêts hypothécaires vendus par inadvertance au 31 janvier 2018 <sup>(2) (3)</sup>	88 \$	✓
Montant additionnel estimé de prêts hypothécaires vendus par inadvertance <sup>(2)</sup>	125 \$ à 150 \$	En cours
Montant estimé du total des prêts hypothécaires vendus par inadvertance	213 \$ à 238 \$	

<sup>(1)</sup> Au 30 septembre 2017, comme présenté dans notre rapport annuel 2017, compte non tenu de l'incidence des rachats et des nouvelles titrisations avec la SCHL. Au 30 avril 2018, les prêts hypothécaires vendus à la SCHL s'élevaient à 5 014 M\$; les variations par rapport aux montants présentés précédemment tiennent compte des nouvelles titrisations et des remboursements nets.

<sup>(2)</sup> Les prêts vendus par inadvertance se rapportent à des prêts hypothécaires aux ratios prêt-valeur faibles qui ne respectaient pas les critères de la SCHL pour la titrisation.

<sup>(3)</sup> Rachetés au deuxième trimestre 2018.





## Progrès importants réalisés au chapitre de la résolution de la situation

- **Résolution avec succès de la situation avec le tiers acheteur**
- **Résolution en cours de la situation avec la SCHL**
- **Processus améliorés de contrôle de la qualité et d'octroi de prêts**

**Personne-ressource –  
Relations avec les investisseurs**

**Susan Cohen**

**Directrice, Relations avec les investisseurs**

**(514) 284-4500, poste 4926**

**[susan.cohen@blcgf.ca](mailto:susan.cohen@blcgf.ca)**